



POLITIQUE D'ACHAT DE MSF-OCB

VERSION FINALE

1. PÉRIMÈTRE ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

Pour répondre aux besoins de ses bénéficiaires et assurer le bon déroulement de ses projets et le fonctionnement efficace de ses services de soutien au niveau du siège, MSF-OCB se fournit en marchandises, en travaux et en services auprès de fournisseurs.

L'objectif de ce document est d'énumérer les grands principes relatifs à l'achat de MSF-OCB, afin de garantir, conformément à son mandat, l'acquisition en temps utile de la quantité adéquate de marchandises, de travaux et de services, tout en veillant aux aspects suivants :

- ✓ économie et efficacité ;
- ✓ transparence et responsabilité du processus ;
- ✓ respect strict des exigences légales et engagement nécessaire de MSF en faveur de normes d'approvisionnement éthique ;
- ✓ gestion adéquate des risques susceptibles de compromettre la chaîne d'approvisionnement ou l'organisation dans son ensemble.

Des méthodologies pour procéder à ces achats sont décrites en détail dans les procédures ad hoc mentionnées dans la section 3 du présent document.

La présente politique d'approvisionnement couvre tous les achats de MSF-OCB réalisés sur le terrain, au niveau de MSF Supply et au niveau du siège à Bruxelles (le but étant d'étendre son champ d'application aux sections partenaires de l'OCB dans un avenir proche). Elle s'applique à tous les collaborateurs de MSF dans toute situation où ils sont impliqués dans un processus « de l'achat au paiement » (purchase to pay), que ce soit en qualité de demandeur ou de prescripteur, d'acheteur ou de négociateur, ou encore en tant que responsable chargé de valider ou d'autoriser le paiement. Le périmètre des achats couvre toutes les activités d'approvisionnement, y compris les marchandises (et les services liés au cycle de vie des marchandises), la location/le leasing, les services et la sous-traitance de travaux.

Veillez noter qu'en cas d'urgence, il est nécessaire de faire des compromis vis-à-vis de ces principes directeurs, afin de garantir la disponibilité des marchandises, des travaux et des services conformément aux exigences de la mission.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Approche des achats

Les achats sont un domaine d'expertise spécifique, qui requiert des méthodologies et des bonnes pratiques, afin d'acquérir une connaissance approfondie de la demande et du marché pour mettre en œuvre une stratégie d'approvisionnement et garantir une approche structurée vis-à-vis des fournisseurs. Dès lors, une stratégie d'approvisionnement inclut la définition et la planification d'actions telles que la segmentation des produits et des services, les appels d'offres, les négociations, la passation de marchés et le suivi auprès des fournisseurs.

Les achats nécessitent une approche de travail en équipe, essentiellement basée sur le binôme formé par un acheteur et un expert technique, qui sont en contact avec le demandeur dès le début du processus¹ et qui sollicitent l'aide d'autres fonctions, par exemple au niveau de la chaîne d'approvisionnement ou sur les plans juridique et financier.

¹ Dans certains cas, les fonctions de demandeur et d'expert technique peuvent être assumées par une seule et même personne.

Qualité et expression des besoins

Le collaborateur responsable des achats doit veiller à ce que le produit ou le service concerné soit conforme aux spécifications définies par le demandeur, qui est chargé de formuler ses besoins de la façon la plus claire et la plus complète possible, en tenant compte des normes de MSF en vigueur conformément aux lignes directrices ITC. Le rôle de l'acheteur consiste également à remettre en question la demande afin d'obtenir une expression efficace des besoins.

La demande et les achats devraient respecter les normes de qualité fixées par les départements techniques de MSF, dont les experts devraient être sollicités pour apporter un soutien en cas de besoin.

La qualité des articles médicaux étant la priorité absolue pour MSF-OCB, tous les achats médicaux essentiels (médicaments, articles stériles et denrées alimentaires spécialisées, par exemple) doivent être effectués par l'intermédiaire de MSF Supply, auprès de sources validées selon les procédures d'assurance qualité pertinentes. En cas de contraintes spécifiques (contraintes à l'importation ou rupture de stock inévitable, par exemple), un approvisionnement au niveau local, auprès de sources validées par les pharmaciens de l'OCB², peut être autorisé à titre exceptionnel. L'achat d'autres articles doit s'effectuer conformément aux lignes directrices pertinentes fournies par les départements médicaux et logistiques.

Les exigences en matière de qualité devraient être axées sur les critères indispensables et leurs niveaux appropriés afin de répondre aux besoins de manière satisfaisante. Dans la mesure du possible, il faut éviter de restreindre le nombre de sources d'approvisionnement potentielles disponibles.

Fiabilité des services offerts par les fournisseurs

L'approvisionnement tend à réduire au maximum les risques découlant de l'absence de prestations ou des mauvaises prestations d'un fournisseur ou d'un entrepreneur. Les acheteurs doivent donc veiller à garantir une qualité de service fiable (disponibilité des produits/services, délais de livraison, respect de la qualité via des achats répétés, qualité des informations).

Pour les achats importants (en termes de valeur ou d'importance pour les opérations), il convient d'effectuer des contrôles pour évaluer la viabilité financière, la référence du fournisseur et la capacité opérationnelle, entre autres aspects, et d'encourager la formalisation d'accords sur le niveau de service (Service Level Agreements ou SLA). Concernant les travaux et les services, le calendrier des paiements devrait être fixé de façon à entretenir la motivation du fournisseur pendant toute la durée du contrat.

Dans tous les cas, il convient d'assurer un suivi méticuleux des commandes et des vérifications à la réception, ainsi que de contrôler et d'évaluer les services du fournisseur afin de garantir le respect des dispositions contractuelles pendant la durée du contrat et d'appuyer l'évaluation du fournisseur en vue d'améliorer ses prestations.

Efficacité économique

MSF consacre une part importante de ses revenus à l'achat de marchandises et de services. L'acquisition de ces marchandises et services de la manière la plus efficace sur le plan économique constitue, sous réserve des autres exigences et critères énoncés dans ce document, le rôle central de la fonction achats. Pour exercer cette fonction, toutes les personnes impliquées dans les achats s'assureront que :

- ✓ le résultat voulu est celui qui offre la valeur la plus élevée pour le coût total le plus bas ;

² Veuillez vous référer à la politique de MSF pour les achats en médicaments (2008)

- ✓ le coût total tiendra dûment compte de la totalité des coûts du cycle de vie prévus pour les marchandises ou les services concernés (coût du cycle de vie ou Total Cost of Ownership), y compris des facteurs tels que l'entretien, la réparation, les coûts de fiabilité et les coûts liés à leur élimination définitive lorsque MSF en est responsable ;
- ✓ le processus de sélection sera aussi concurrentiel que possible, avec des consultations du marché concurrentielles systématiques et régulières.

Par ailleurs, les responsables des achats veilleront à ne pas réduire ni éliminer le développement de la concurrence au sein de la base d'approvisionnement, de façon à ce que MSF conserve la possibilité d'avoir des solutions alternatives, ainsi que celle de s'adapter aux nouvelles dynamiques du marché.

La décision d'effectuer un achat au niveau local, régional ou international dépendra de l'option la plus adaptée pour satisfaire aux critères de qualité, de disponibilité et de coûts (sauf pour les produits médicaux qui doivent obligatoirement être achetés au niveau international – voir ci-dessus).

Responsabilité et transparence

Afin de garantir que les validations adéquates soient effectuées tout au long du processus et que les risques de fraude soient réduits au maximum, MSF utilisera des systèmes – manuels ou électroniques – pour enregistrer les informations suivantes :

- ✓ l'initiateur et la validation de la demande ;
- ✓ les méthodes adoptées conformément aux procédures ci-dessous (ou toute variation par rapport à la procédure, ainsi que les raisons justifiant une telle variation) pour répondre à la demande, avec tous les documents pertinents (demandes de devis, dossier d'appel d'offres, etc.) et les raisons motivant les décisions adoptées ;
- ✓ la conformité des marchandises ou des services, ainsi que du fournisseur ou de l'entrepreneur, avec la demande formulée dans le contrat ou tout autre accord ;
- ✓ toutes les mesures prises pour remédier à tout défaut mentionné ci-dessus, et les résultats obtenus ;
- ✓ la voie par laquelle le paiement a été autorisé, ainsi que la date, l'identité du bénéficiaire et le montant de tout paiement effectué.

En fonction du niveau d'achat, les signataires compétents devraient valider la sélection des fournisseurs et les contrats, ainsi que les bons de commande.

Veillez noter que les niveaux d'achat ne devraient pas se substituer aux contrôles internes et qu'il convient de trouver un équilibre pour garantir un niveau de responsabilité adéquat, sans pour autant être trop restrictif.

Nous sommes tenus de garantir la contrôlabilité de ces enregistrements (documents et archives), conformément aux contraintes juridiques pertinentes du pays concerné.

En outre, il convient d'assurer, tout au long du processus, la séparation des tâches entre la sélection des fournisseurs et la passation de commandes, la réception des marchandises et le paiement des factures.

Enfin, le processus de sélection devrait être le plus ouvert et transparent possible, et nous encourageons le recours à des comités de sélection pour les achats importants.

Légalité

Les activités d'approvisionnement respecteront pleinement (le cas échéant) :

- toutes les lois et tous les règlements belges applicables ;

- toutes les lois, toutes les directives et tous les règlements de l'Union européenne applicables (y compris ceux régissant les marchés publics, le cas échéant) ;
- les lois, les règlements et les autres règles pertinentes des autres territoires dans lesquels MSF intervient, que nous approvisionnons ou dans lesquels nous nous approvisionnons.

MSF s'engage à assurer une application efficace et équitable des lois et des réglementations. Ses membres sont donc tenus de signaler et de transmettre tout soupçon d'activité illégale raisonnablement fondé (par exemple, tentatives de corruption, preuve d'activités anti-concurrentielles ou de type cartel, violations des règles relatives à l'emploi ou à l'environnement...).

Normes éthiques

Achats responsables

Si l'impératif humanitaire prime sur le reste – et donc également sur les principes énoncés ci-dessus – MSF s'engage également en faveur d'un approvisionnement responsable. À cette fin, MSF évaluera, dans la mesure du possible, les risques que présente sa base de fournisseurs en matière de problèmes sociaux et environnementaux, et veillera, dans le cadre du processus de sélection des fournisseurs, à ce que les fournisseurs s'engagent à respecter des normes éthiques minimales.

MSF exige donc de ses fournisseurs (ainsi que de chacun de leurs employés, sous-traitants et agents) qu'ils respectent les principes de la Charte de MSF lorsqu'ils mènent des activités associées à MSF et qu'ils offrent les garanties suivantes dans le cadre de toutes leurs activités :

- ils ne sont pas et n'ont jamais été impliqués dans des activités commerciales illégales ;
- ils n'ont participé à aucune action de nature collusoire, corrompue ou illégale avec d'autres soumissionnaires ni eu recours à la corruption à leur avantage ;
- leurs employés bénéficient de conditions de travail satisfaisantes, conformes aux normes internationales du travail énoncées par l'Organisation internationale du travail ;
- ils n'emploient aucun enfant et n'ont recours à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant.

Impact économique

Il convient également de prendre davantage en considération l'impact sur les populations locales pour les achats sur le terrain. L'acte d'approvisionnement peut en effet avoir des répercussions économiques positives et négatives sur les économies locales et la décision d'acheter des marchandises au niveau local devrait donc être mûrement réfléchie, afin d'éviter de déstabiliser des marchés fragiles ou de renforcer les inégalités et les distorsions du marché.

Conflit d'intérêts

Les membres du personnel de MSF impliqués dans l'approvisionnement doivent signer et respecter le code de conduite de MSF et s'assurer de ne jamais s'exposer à un conflit d'intérêts et de ne pas utiliser les processus achats pour en tirer un gain personnel.

3. LIGNES DIRECTRICES ET PROCÉDURES CONNEXES

Documents liés à cette politique

Catégorie	Terrain OCB
Assurance qualité	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Programme de qualification MSF ✓ Politique de MSF pour l'approvisionnement en médicaments (2008) ✓ Lignes directrices pour l'approvisionnement sur le terrain ✓ Catalogue ITC
Procédure de sélection des fournisseurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lignes directrices pour l'approvisionnement sur le terrain / Approvisionnement S&Op
Conditions générales d'achat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Conditions générales d'achat sur le terrain
Contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procédures de contrôle interne sur le terrain
Procédure de commande	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lignes directrices pour l'approvisionnement sur le terrain / Niveaux d'achat sur le terrain
Niveaux d'achat	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Niveaux d'achat sur le terrain